Document généré le 16 avr. 2024 14:40

Les Cahiers des dix

L'apport européen à la civilisation traditionnelle du Québec

Robert-Lionel Séguin

Numéro 39, 1974

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1025323ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1025323ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (imprimé)
1920-437X (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Séguin, R.-L. (1974). L'apport européen à la civilisation traditionnelle du Québec. *Les Cahiers des dix*, (39), 221–241. https://doi.org/10.7202/1025323ar

Tous droits réservés © Les éditions du Bien Public, 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'apport européen à la civilisation traditionnelle du Québec

Par ROBERT-LIONEL SÉGUIN

Toute civilisation traditionnelle plonge ses racines dans un terroir originel. L'apport étranger viendra par après. La civilisation traditionnelle du Québec ne fait pas exception à la règle. Française, non de culture ou de choix mais bien d'origine, la nation québécoise naît, grandit et vit sous le signe de la France. Sa culture traditionnelle sera essentiellement française, ce qui va contribuer à façonner un type humain des plus particuliers. Le Québécois ne sera jamais nord-américain, du moins à part entière. Inconsciemment ou pas, l'Europe restera son pôle d'intérêt, voire d'attraction.

Les apports étrangers qui se greffent à la civilisation originelle n'ont pas tous la même importance, la même signification ni le même impact sur la vie traditionnelle d'une collectivité. Selon le degré d'importance, ces influences extérieures seront *majeures* ou *mineures*. Reste une troisième catégorie : l'apport *interposé*, c'est-à-dire celui qui parvient par le biais d'une autre civilisation.

Trouvera-t-on curieux d'insister sur l'influence européenne quand il s'agit du Québec ? D'aucuns diront : la présence amérindienne n'a-t-elle pas également marqué cette vie quotidienne ? Oui, mais pas autant qu'on le voudrait généralement. Bien sûr, certaines méthodes de germination et de conservation des céréales et légumes sont empruntées à l'autochtone. Il en est de même de techniques de pêche et de chasse, ainsi que du port de pièces vestimentaires, tels le soulier sauvage, la mitasse et le brayet. Mais habitant et artisan ne vivront jamais à l'heure indigène.

* Communication donnée à Mexico, le mardi 21 novembre 1974, lors du premier symposium d'ethnologie euro-américaine organisé par l'*American Anthropological Association*.

Fille du terroir de France, la civilisation traditionnelle du Québec sera essentiellement française, a-t-on dit. Mais ce terroir original n'est pas imperméable aux influences étrangères. De toute époque, la guerre et le commerce se sont avérés les meilleurs agents de transmission et d'échange. Il en est ainsi de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles. Expéditions militaires et missions commerciales vont garnir ses comptoirs de diverses marchandises étrangères. Ces importations proviennent de tous les coins d'Europe, principalement d'Angleterre, de Hollande, d'Espagne, d'Allemagne et d'Italie. Par le biais du marché métropolitain, ces mille et une choses indispensables à la vie quotidienne seront à leur tour apportées en Nouvelle-France par les voiliers qui appareillent à Dieppe, Saint-Malo, La Rochelle et Bordeaux. Il s'agit le plus souvent de tissus, de vêtements, de denrées, de boissons, de mobilier, d'armes, d'ustensiles et d'outils.

L'apport anglais est numériquement prépondérant. Par ordre de fréquence, viennent ensuite les apports hollandais, espagnols, allemands et italiens. Les apports irlandais et suisses — pour ne s'en tenir qu'à ceux-ci — sont quantitativement peu importants. Bien sûr, l'influence britannique nous parviendra d'abord par le canal de la France métropolitaine. Il y davantage. La géographie facilitera et favorisera l'adoption de coutumes anglaises. Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre partagent la même frontière. C'est un va-et-vient continuel entre les colonies rivales. La contrebande est de mode. Par le biais du troc clandestin des fourrures, diverses marchandises anglaises et hollandaises se trouveront bientôt dans plusieurs foyers de la Nouvelle-France. Enfin, cet apport prendra une nouvelle dimension durant la seconde partie du XVIIIe siècle, notamment après la signature du Traité de Paris.

Résumons. D'abord françaises, la vie et la civilisation québécoises s'enrichiront de deux apports majeurs, soit l'apport britannique durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, puis l'apport américain vers le milieu du XIXe siècle. Comment ce dernier apport nous parviendra-t-il ? A l'époque de la révolution industrielle, l'influence américaine se fait particulièrement sentir dans le domaine de la technologie. De voie militaire qu'elle était au XVIIe siècle, la Rivière Richelieu devient grande avenue com-

merciale au XIXe siècle. C'est par là que les mille et un produits de l'industrie américaine atteindront les comptoirs montréalais. Mais au Québec, pendant que l'équipement aratoire et artisanal *s'américanise*, l'habitation et le mobilier, par contre, s'accommodent de la sévère tradition victorienne. Bref, tant par le jeu d'impératifs socio-économiques que par celui de la géographie, la région de Québec subira l'influence britannique alors que celle de Montréal sera davantage marquée par la tradition américaine.

Dès le XVIIe siècle, est-il dit, des apports de tous les coins d'Europe s'ajoutent au fonds originel de la civilisation et de la technologie québécoises. Les plus importants sont anglais, espagnols, hollandais, allemands et italiens. Ils concernent les divers aspects de la vie quotidienne.

Homme :	costume, tissus, nourriture, boissons et armes.
Habitation :	mobilier, couvertures de lit, rideaux, tapis, tentures, tapisseries et ustensiles.
Bâtiments :	grange (barraqque).
Technologie :	instruments aratoires, outillage domestiques, engins.
Transports :	harnais.
Cheptel :	clôtures.

L'influence européenne est particulièrement marquée au chapitre du costume et du tissu, soit la confection même du vêtement ou l'étoffe employée à cette fin. Un habit « à la mode de Londres » ou d'ailleurs pourra être confectionné d'un tissu français ou, inversement, un costume français pourra être façonné d'une étoffe anglaise, espagnole, hollandaise ou allemande. En cette colonie française du Saint-Laurent qui deviendra le Québec, paysan et artisan consacrent des sommes rondelettes à leur garde-robe. On y trouve

des pièces vestimentaires qui ne sont réservées, en Europe, qu'aux bourgeois et aux petits gentilhommes. Tels, par exemple, le rhingrave, le canon et la bourse à cheveux. Sauf exception, les tissus sont importés de France. L'usage d'« étoffe du pays » ne se généralisera qu'après le Traité de Paris, alors que les ponts sont définitivement coupés avec l'ancienne métropole.

Le port d'habits d'origine étrangère est aussi courant en la Nouvelle qu'en l'Ancienne France. Avec le rhingrave et le brandebourg, l'apport allemand sera numériquement supérieur à l'apport anglais. Le rhingrave, que l'on trouve chez des habitants de Montréal et de Québec dès le milieu du XVIIe siècle, est une sorte de culotte ou haut-de-chausse fort ample attachée aux bas avec des rubans. D'où vient ce vêtement ? Selon Furetière, en 1701, la mode du rhingrave est apportée en France vers 1676, par «Mr. de Rheingrave, Seigneur Allemand, Gouverneur de Mastricht ». La présence du vêtement sera pourtant signalée quelque douze ans plus tôt en Nouvelle-France. Preuve que les habitants du Saint-Laurent sont à la fine pointe de l'évolution et des coutumes nouvelles.

Le brandebourg, par contre, est une addition plus récente à la garde-robe française et québécoise. A l'époque, ce vêtement serait une grosse casaque, allant jusqu'à mi-jambe. Il apparaîtrait en France vers 1674. Son nom viendrait de l'Electeur de Brandebourg. Lorsque celui-ci entre en Alsace, dit-on, les gens de son escorte portent cette espèce de blouse[3]. Une première présence de brandbourg est relevée à Montréal en 1687, alors que le notaire Pottier inventorie les biens de la famille Vinet[4].

La mode anglaise se révèle dans la coiffure, précisément avec le tapabord, chapeau à large bord couramment porté en Nouvelle-France. Couvre-chef des plus fonctionnels puisqu'il suffit d'en rabattre les bords pour se protéger de la pluie, de la neige et du vent. Selon Ménage, le tapabord est un « bonnet à l'Angloise, qui se lève & se baisse comme un casque : appelé par quelques-uns

1. Furetière, Antoine. *Dictionnaire Universel, / Contenant généralement tous les / mots / françois / tant vieux que modernes, & les Termes / sciences et de arts, /* etc., A La Haye et à Rotterdam, chez Arnould et Reinier Leers, 1701. 3v.
3. Antoine Furetière, *op cit.*, 1.
4. Montréal. ANQ Jean-Baptiste Pottier, du 4 au 18 décembre 1687. Inventaire des biens de Barthélémi Vinet.

Boukinkan (pour Buckingham). » Cette sorte de bonnet, dit-on, fut apportée en France sous Louis XIII par les hommes du Duc de Buckingham [5]. En Basse-Normandie, cette coiffure prend nom de *carapou* [6].

D'après Furetière, en 1690, le tapabord serait un « Bonnet à l'Angloise, qu'on appelle aussi sur mer Bourguignotte » [7]. C'est un chapeau, poursuit-il, « qui sert le jour & la nuit, et dont on abat les bords pour se garantir du vent & du hale » [8]. De là l'appellation de cape à bord et finalement tapabord. Quoi qu'il en soit, ce genre de couvre-chef est couramment porté à Montréal vers le milieu du XVIIe siècle. En 1663, un des principaux colons du lieu, Léger Aguenier, possède même « Un tapabord gris de drap façon dangleterre » [9]. D'autres vêtements, tels les bas, seront également de tradition britannique. En 1684, l'inventaire de la garde-robe du sieur de Brucy, un des principaux habitants de Montréal, révèle la présence de « trois paires de bas dangleterre » [10].

Dès le milieu du XVIIe siècle, Montréalais, Trifluviens et Québécois portent des vêtements taillés dans des tissus anglais. Mentionnons l'habit, le haut-de-chausse, le pourpoint, le justaucorps et la veste. En 1657, un notable de Montréal, Lambert Closse, porte régulièrement « Un habit de drapt dangleterre gris brun » [11] et « Un Aue gris perle de drap dangleterre » [12]. Vers 1661, au autre Montréalais, Charles Rocqueville, a « Un haut de chausse Avec son pourpoint de drapt dangleterre » [13]. A la mi-juin 1663, les héritiers du sieur Jacques Testard se partagent plusieurs vêtements dont

---

5. Gilles Menage, *Dictionnaire / etymologique de la / langue françoise, /* etc., Paris, / Chez Birasson, rue Saint-Jacques, à la Science de l'Ange Gardien, M.DCC.L. 2v. 11: 514.
6. *Loc. cit.*
7. Antoine Furetière, *op. cit.*, 111.
8. *Loc. cit.*
9. Montréal. ANQ. Bénigne. 25 juin 1663. Inventaire des biens meubles de deffunt Leger Aguenier dit la fontaine.
10. Montréal. ANQ. Bénigne Basset, 15e Xbre 1684. Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy.
11. Montréal ANQ. Bénigne Basset. 8 Février 1662. Inventaire des biens meubles de defftt Le sr Lambert Closse.
12. *Man. cit.*
13. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 5 mai 1661. Estat des biens mubles de Charles Rocqueville.

« Un pourpoint avec son hault de chausse de carisé dangleterre » [14]. Au tournant du XVIIIe siècle, des hommes porteront des capots de peniston, sorte de molleton fabriqué en Angleterre. Tels ces « six Capotz de peruston bleuf »[15] qui se trouvent alors chez le marchand montréalais Jacques Le Ber. Enfin, dans les décennies qui suivent, on note la présence de « vestes EnglaiSes » [16] chez des habitants de Chambly, notamment Jacques Bourbonnière [17] et Louis Létourneau [18].

Les femmes ont des jupes et jupons de calmande anglaise et de serge de Londres de couleur blanche, rouge et grise. Vers 1662, il y a « Une Juspe de Serge de Londre Blanche » [19] dans l'armoire d'Elisabeth Moyen, l'épouse du Montréalais Lambert Closse. Une décennie plus tard, « Un habit a Usage de femme, de Serge de londre Roge » [20] sera inventorié chez Marie Renaud, femme de Mathurin Langevin. Vers le même temps, la présence d'« Une Juspe et un Juste a corps de serge de londre grise a Usage de femme » [21] sera signalée chez nulle autre que Jeanne Mance. Plus tard, vers 1731, le port du jupon de calmande anglaise est fréquent chez les femmes de la Pointe-aux-Trembles, dont Marie-Joseph Chaperon, épouse de Jean Pitallier [22]. Poursuivons. Vers le milieu du XVIIIe siècle, des montréalaise, dont Marie-Anne Gauthier, épouse de Françoise-Marie Bouat, s'habillent d'un jupon de taffetas

14. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 18 juin 1663. Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard sr de la forest.

15. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 11 & 16 may 1705. Inventaire du sr Le Bé.

16. Montréal. ANQ. Antoine Grisé, 13 mars 1759. Vente des meubles de la Succession de feu Jacques Bourbonnière Suivant Linventaire faite le 4 mars.

17. Montréal. ANQ. Antoine Grisé. 4e Mars 1759.
Inventaire des bins de jacques bourbonnière.

18. Montréal. ANQ. Antoine Grisé. Le 1er Mars 1759. Inventaire de f. lous Létournaux.

19. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 8 février 1662. Inventaire des biens meubles de defft Le sr Lambert Closse.

20. Montréal. ANQ. Bénigne Basset, 27 octobre 1673. Inventaire des biens meublse de la communauté d'entre Mathurin Langevin et deffunte Marie Regnaud sa feme.

21. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 19 juin 1673. Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de l'hospital de Montréal.

22. Montréal. ANQ. François Comparet. Le 25 mars 1746. Vente de meubles de la succession de feu Jean pittaillier.

anglais ordinairement de couleur verte [23]. Enfin, en 1760, une cape de camelot anglais [24] se trouve dans la garde-robe de Marie-Josette Jetté, femme du Montréalais Luc Dufresne.

Dans l'ordre numérique, les vêtements fabriqués de tissus hollandais viennent au deuxième rang. Il en est question dès les dernières décennies du XVIIe siècle. A la fin de l'année 1684, la présence de culotte et de justaucorps de drap de Hollande sera signalée chez Claude David, de la Rivière-Saint-Michel [25]. A Montréal, le sieur de Brucy porte un habit de même tissu, cette fois de couleur grise [26]. Au tournant du siècle, il y a des chausses de toile hollandaise chez le sieur de La Motte [27]. Quelques années plus tard, Marie-Madeleine Dupont, épouse de Paul Lemoyne, sieur de Maricour, meurt à Montréal où elle est inhumée dans l'église du lieu le 21 mars 1704. Parmi les biens que se partageront ses héritiers, mentionnons un manteau de camelot d'Hollande [28]. Plus tard, vers 1746, Guillaume Jocquin, qui habite à Saint-Jean, en l'île d'Orléans, porte ordinairement un habit et une veste de basin hollandais. [29].

Les étoffes espagnoles suivent au troisième rang. Au début du XVIIIe siècle, des montréalaises, dont Antoinette Boucher, épouse de Joseph-Etienne Martel, s'habillent d'une jupe de drap d'Espagne, ordinairement de couleur rouge [30]. Vers le même temps, Jean-Baptiste Beauvais, qui habite à Batiscan, porte une veste d'espagnolette [31]. Ce tissu de laine est primitivement fabriqué en Espagne.

23. Montréal. ANQ. Henri Bouron. Des 12, 14 et 15 Xbre 1753. Minute de l'Inventaire fait après le décès du Sr De Bouat.

24. Montréal. ANQ. Henri Bouron. Du 27 aoust 1760. Minute de l'Inventaire et partage des biens Meubles Et Succession de defunt Luc Dufrêne.

25. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 20e et 22e Xbre 1684. Inventaire des biens de feu Claude David.

26. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 12e Xbre 1684. Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy.

27. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 27e 9b' 1700 & jours suivantz. Inventaire des biens de deffunte damlle Alix de la feuillé ve de deffunt Mr de La Motte.

28. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 20 Aout 1708 & jours suivantz. Inventaire fait chez Mr Nolan A la reqte de Mr de Longueil & son Curateur a la succession de feu Mr de Maricourt.

29. Montréal. ANQ. François Comparet. Ce 26 avril 1746. Inventaire des Biens de la Succession de feu Sr Guillaume joquin Et de damoiselle Gillette pointelle.

30. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 3e & 4 may 1703. Inventaire des biens de la Comte du Sr Martel & boucher sa femme.

31. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 17 Avril 1705. Inventaire des biens de la Comte qui a este Entre feu J. B. Beauvais & damelle madeleine Le moyen.

Restent les apports italiens, allemands, suisses, irlandais, même cypriotes et bruxellois. Ces étoffes servent ordinairement à la confection de vêtements féminins. Dans la décennie qui va de 1660 à 1670, deux montréalaises, Elisabeth Moyen [32] et Jeanne Mance, ont des déshabillés [33] et des jupes [34] de ratine de Florence. Durant l'hiver de 1702, Jacques Milot [35] ne manque jamais de se couvrir d'un capot de frise d'Irlande [36]. Quelques décennies plus tard, une ceinture de crépon sera trouvée chez Antoine Janot dit Lachapelle, de la Pointe-aux-Trembles [38]. Le crépon est une étoffe toute de laine tortillée qui sert de préférence à la confection du costume masculin. Le crépon est tissé à Zurich, en Suisse. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Marie-Anne Gauthier possède une robe de couleur verte faite de « toile de Sicile fleurie [38]. Autre apport, cette fois d'Allemagne, avec le jupon de coton de Cologne que porte Françoise Rapin, l'épouse de Louis Chrétien[39]. Des tissus viennent même d'îles lointaines de la Méditerranée. Tel ce mantelet de drap de Chypre que l'on trouve, en 1760, dans la garde-robe de Marie-Joseph Jetté, épouse de Luc Dufresne [40]. Cette famille est originaire de Grandville, diocèse de Coutances, en Normandie. Enfin, vers le même temps, la femme d'un habitant de Chambly se couvre souvent d'« une Cappe de Camelot Bruxelle Bordé de ruban Et garnie de taffetas Couleur de roSe » [41]. Ce vêtement vaudrait la jolie somme de trente livres.

---

32. Fille de Jean Moyen et d'Elisabeth Le Bré, de Saint-Nicolas-des-Champs, de Paris, Elisabeth épouse Lambert Closse, à Montréal, le 12 août 1657.

33. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 8 Février 1662. Inventaire des biens meubles de defft Le Sr Lambert Closse.

34. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 19 juin 1673. Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de l'hospital de Montréal.

35. A Montréal, le 7 mars 1660, Jacques Milot épouse Jeanne Hébert.

36. Montréal. ANQ. Asthoine Adhémar. 7 juillet 1702. Inventaire des biens de Sr Jacques Milot.

37. Montréal. ANQ. François Comparet. Le 28 may 1746. Inventaire (sic) des Biens de Deffunt Antoine Janot LaChapel.

38. Montréal. ANQ. Henri Bouron. 12, 14 et15 Xbre 1753. Minute de l'Inventaire fait après le décès dud Sr De Bouat.

39. Montréal. ANQ. Desmarets Doulon. 16e février 1754. Inventaire Des Effets De la communauté Dentre Louis chrétien Et Deffunte françoise Rapin sa femme Lesd. Effets trouvez après Le Deces de Lad Deffunte.

40. Montréal. ANQ. Henri Bouron. Du 27 aoust 1760. Minute de L'Inventaire et partage des biens Meubles Et Succession de defunt Luc Dufresne.

La toile allemande et la serge anglaise, notamment de Londres, seront utilisées comme doublure de vêtement, surtout pour les justaucorps portés durant les dernières décennies du XVIIe siècle. Mentionnons ceux du Montréalais Claude David [42] et du sieur Beauregard, un habitant de Verchères [43]. Voilà pour le tissu anglais. Vers 1713, le justaucorps de Louis Lebeau sera l'un des premiers doublés de toile d'Allemagne [44].

Les accessoires du costume n'échappent pas, non plus, à l'influence étrangère. Dès la fin du XVIIe siècle, la perruque, par exemple, est ordinairement de tradition espagnole. Telle cette « perruque à lEspaignolle » [54] qui se trouve chez Jean Patenostre, de la Prairie Saint-Lambert. Ou cette autre qui sera inventoriée chez le Montréalais Noré Demesny, une quinzaine d'années plus tard [46].

Concluons. Parmi les étoffes européennes, autres que françaises, retenons les draps d'Hollande, d'Espagne et d'Angleterre; les toiles d'Hollande et d'Allemagne; le cadis et l'espagnollette d'Espagne; le camelot d'Hollande; le carisé d'Angleterre; le frison d'Irlande. L'influence anglaise est prépondérante. Un inventaire sommaire des tissus en usage en Nouvelle-France au XVIIe siècle révèle la présence de quatorze étoffes anglaises, quatre hollandaises, trois italiennes, trois espagnoles, deux allemandes, une suisse, une irlandaise, une cypriote et une bruxelloise.

Aliments et boissons — En Nouvelle-France, le manger et le boire ne seront pas uniquement de tradition française. Les fromages hollandais et les vins espagnols ont place sur les tables. Au printemps de 1703, la joyeuse clientèle qui fréquente l'auberge

41. Montréal. ANQ. Charles Deguire, 206. 20 avril 1762. Invenre des Biens de la Comté dentre michel Babin et feue Joseph maheux.

42. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 12e Xbre 1684. Inventaire des biens de Monsieur de Brucy.

43. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. Du 12e avril 1692. Inventaire des biens meubles & Immeubles de Deffunt le Sr Beauregard, par sa Ve Marguerite Anthiaume.

44. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 6 mars 1713. Inventaire des biens de la Comte de deffunt Louis Lebeau & Christine hostesse sa ve.

45. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 26 juin 1699. Inventaire des Biens de deffunt Jean Patenostre.

46. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 21e febvrier 1714. Inventaire Des Biens de Mr de Noré Demesny.

Martel, à Montréal, se régale de « fromages fasson de hollande »[47]. Le vin est importé à la barrique. Qu'il vienne des vignobles de France ou d'Espagne, il est généralement de bon cru et servi bien chambré. Le sieur de Brucy, paraît-il, possédait un des celliers les mieux garnis de Montréal. En 1684, un estimateur se rend à sa maison de la rue Saint-Paul où se trouvent des bouteilles de la liqueur de Bacchus qui sont évaluées à la jolie somme de huit cent quatre-vingt-dix-huit livres[48]. En mars 1685, la famille Le Moyne dispose de neuf barriques de « Vin de bordeaux »[49] qu'elle a payées soixante-dix livres la barrique, ce qui fait le montant appréciable de six cent trente livres. Il y a mieux. En 1703, le cellier de Jean Quenet contient trente-trois bouteilles des bons crus d'Espagne[50]. Cet habitant demeure à la Pointe de Beaurepaire, à l'extrémité ouest de l'île de Montréal. Même posté aux confins de la civilisation, on ne perd pas pour autant le goût des belles choses et des bonnes boissons. Voilà qui explique pourquoi le Québécois est présentement un des principaux consommateurs de vins au monde.

Armes — De tous temps, l'arme a fait partie de l'existence quotidienne de l'homme. Ne doit-il pas chasser ou, à l'occasion, se défendre contre tout agresseur éventuel ? L'arsenal de la Nouvelle-France ne tardera pas à s'enrichir d'armes anglaises. En serait-il autrement quand le pays est en conflit perpétuel avec l'Angleterre et ses colonies d'Amérique. Il y aura d'abord les armes blanches et leurs accessoires. Baudriers, baïonnettes et sabres anglais apparaissent tôt à Montréal et Québec. Dès le milieu du XVIIe siècle, on y trouve, par exemple, des baudriers confectionnés de cuir de « vache d'angleterre »[51] qui sont portés par nuls autres qu'Adam Dollard[52] et Lambert Closse[53]. Restent les baïonnettes

47. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar, 6433. 3e & 4 may 1703. Inventaire des biens de la Comte du Sr Martel & boucher sa femme.

48. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 15 e Xbre 1684. Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy.

49. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 27e mars 1685. Inventaire Des Biens de Monsieur Le Moyne.

50. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. der 9b' 1703. Bail à ferme par quenet à Lalonde.

51. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 8 Février 1662. Inventaire des biens meubles de defftt Lambert Closse.

52. Montréal. ANQ. Béngine Basset. du 6 9bre 1660. Isvenre des biens meubles de deffunt adam Dollard.

et les sabres. Le 30 juin 1670, le notaire Vachon inventorie les biens de David Létourneau[54], meunier de Château-Richer, décédé au même endroit le 16 mai précédent. Parmi les armes, retenons « une bayonnette angloise »[55] évaluée à deux livres et demie. Enfin, en 1758, un habitant de Batiscan, Joseph Trottier, possède « un Sabre anglois »[56] qui vaudrait une livre et dix sols.

Les armes à feu de provenance britannique sont particulièrement nombreuses durant les deux décennies qui précèdent le Traité de Paris. En 1746, « un fusil Englois »[57], qui vaudrait dix-huit livres, est accroché à une solive de la maison d'Urbain Richard, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal. De 1748 à 1760, les archives notariales révèlent la présence de plusieurs fusils anglais chez des habitants de Chambly[58] et de Trois-Rivières, notamment Maurice Dery[59] et Pierre Deguire[60], respectivement de Pointe-du-Lac et de Yamaska. Selon toute apparence, ces armes, dont le prix varie de vingt à vingt-cinq livres, seraient achetées clandestinement en Nouvelle-Angleterre. Reste l'usage occasionnel d'armes allemandes, tel ce «fusil D'almagne», trouvé à Trois-Rivières, chez les Dery, en 1748.

Mobilier — Entrons dans la maison où le mobilier n'échappe pas, non plus, aux influences étrangères. En février 1691, le taillandier montréalais Jean-Baptiste Demers possède « Une Grande Cave de hollande Garnie de Treize flacons de Trois

53. Sergent-major à Montréal. Lambert Closse est le fils de Jean et de Cécile Delafosse, de Saint-Denis-de-Mogre, évêché de Tours. A Montréal, le 12 août 1657, il épouse Elisabeth Moyen, fille de Jean et d'Elisabeth Le Bré, de Saint-Nicolas-des-Champs, de Paris. Lambert Closse est tué à Montréal le 6 février 1662, au cours d'un combat avec les Iroquois.

54. *Originaire de Muron, évêché de Saintes.*

55. Québec. ANQ. Paul Vachon. 30 juin 1670. Inventaire de David Estourneau & Jeanne Baril.

56. Trois-Rivières. Archives judiciaires. Jean Leproust. du 6 avril 1758. Inventaire des Biens des Mineurs de deffunt Josept LabiSSoniere.

57. Montréal. ANQ. François Comparet. 29 mars 1746. Inventaire (sic) des Biens de la succession de Deffunte marque(r)itte fleurCourt et Richard.

58. Montréal. ANQ. Antoine Grise. 4 février 1758. Vente Par louis doucet et Sa femme a Mr delafontaine Dit Celcours d'une terre De 3 arpents Sur 30 size a la baronie de longueil Sur le bord de la Rivière de Montréal.

59. Trois-Rivières. AJ. Jean Leproust. 27e aoust 1748. Inventaire des biens de la Communauté d'entre Morice dery et Jeanne Girard.

60. Trois-Rivières. AJ. Jean Leproust. trois mars 1748. Inventaire des Biens de La Communauté De Biens d'entre pierre Deguire dt deroster et Jeagne Bellette.

61. Trois-Rivières. AJ. Jean Leproust. du 14 mars 1760. Invantaire (sic) des Biens Communs d'entre Marie vanas veuve de feu Morice dery et Ses Enfans et heritiers.

pintes chacun, Dix desql[ez] nont point de bouchon » [62]. La cave est un coffre compartimenté où son gardés les flacons de boissons. En somme, c'est le cabinet à liqueurs de l'époque. Poursuivons. A la fin de février 1714, le notaire Adhémar procède à l'inventaire des biens de Jacques Le Picard de Noré Demesny, en son vivant chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie de la Marine et major de Montréal. De cette énumération, retenons « un petit poisle dallemagne avec quatre petitte pommes de Cuivre avec son tuyau et Sa pelle » [63] qui sont estimés à la somme rondelette de deux cents livres. Plus tard, au tournant du XIXe siècle, vantaux et dormants d'armoires et de buffets seront creusés de cannelures de tradition Adam [64]. Quelques décennies plus tard, rares seront les foyers qui n'auront pas une commode, une armoire, un buffet deux-corps ou un lit d'esprit victorien. Pendant un bon demi-siècle, cet influence britannique marquera nombre de menuisiers de village comme de ville.

Couvertures de lit — L'art du tissage se développe davantage dans tout pays froid comme la Nouvelle-France. Cet art atteindra un degré de perfection peu commun avec la couverture de lit. Ne faut-il pas protéger le dormeur contre les rigueurs d'un long hiver? Tant par la variété des techniques autant que par le choix des couleurs et l'originalité des dessins, ces couvertures de lit constituent une des plus riches disciplines de l'art populaire québécois.

Est-il une couverture de lit plus à l'image du Québec que la catalogne ? D'où vient-elle, sinon d'Espagne par le biais de la France. Dès 1661, Cotgrave la décrit déjà comme « A (white) Spanish rug » [65]. En 1681, Oudin se contente d'en parler comme une couverture de lit sans toutefois en donner la provenance [66]. Même cho-

62. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar, 1819. 9 & 10e Febvrier 1691. Inventaire des biens de desfunt Jean Baptiste Demers.

63. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar, 9470. 21e febvrier 1714. Inventaire Des Biens de Mr de Noré Dumesnay.

64. Robert Adam est un architecte et décorateur écossais, né à Kirkcaldy en 1728.

65. Cotgrave, Randle, *A Dictionary of the French and English tongues*, etc., London, printed by A. Isly, 1611.

66. Oudin, Antoine, *Dictionnaire / Italien / et François / Mis en lumière / par Antoine Oudin, Secrétaire / interprete du Roy. / Continué par Laurens Ferretti, Romain, / Acheve', Reveu et Augmente' / etc., Par le Sr Verenoni, Interprete, & Maitre / des Langues Italiennes & Françoise*, A Paris, Chez Guillaume de Luyne, Libraire, Au Palais, dans la / Salle des Merciers, sous la montée de la Cour des Aydes, à la Justice, M. DC. LXXXL. 2v. 1:100.

se pour Richelet, quatre ans plus tard [67]. Furetière est plus précis en 1690. « La castelogne, dit-il, est une couverture de lit faite de laine très fine. Ce nom vient de *castalana*, parce qu'on les fait d'ordinaire de toison des agneaux » [68]. Et le même auteur de renchérir en 1701: « A Lyon on les nomme catalogne, parce qu'elles sont venues de Catalogne » [69]. C'est la première fois qu'on insiste sur l'origine espagnole de cette couverture. Furetière le confirme à nouveau en 1728 [70], puis Ménage et Trévoux, en 1750 [71] et 1771 [72].

La catalogne fut probablement apportée en France par des mercenaires du pays, guerroyant sous la bannière des rois d'Espagne. Ces soldats sont particulièrement nombreux dans les armées de Charles Quint (1500-1558). Une fois licenciés, ils rentrent au pays avec leurs couvertures de campagne. Les tisserands, et particulièrement les femmes des villages, ne tardèrent pas à en fabriquer de pareilles. La catalogne sera d'abord en usage dans le Midi, plus précisément à Lyon, avant de l'être en Normandie, d'où elle passera en Nouvelle-France avec les premières vagues de colons.

En France continentale, la présence de catalogne remonterait au début du XVIe siècle. Bonaventure des Periers [73] en parle déjà dans le Cymbalum Mundi, publié en 1537, alors qu'il est question de la curieuse aventure survenue à un marchand lyonnais qui avait épousé une femme jeune et belle. Après quelques mois de mariage, le négociant laissera sa compagne, enceinte, pour aller régler des affaires en Bourgogne. A peine est-il parti, qu'un voisin, le sire

---

67. Richelet, Pierre, *Dictionnaire / françois, / contenant / les mots et les choses, / plusieurs nouvelles remarques / sur la langue françoise: / Ses Expreffions Propres, Figurées & Burlefques, la Prononciation des / Mots les plus difficiles,* etc., A Geneve, Chez Jean Herman Widerhold, M DC LXXXV. 2v.

68. Furetière, Antoine, *Dictionnaire / universel, / contenant generalement / tous les mots françois / tant vieux que modernes, / & les termes de toutes / les sciences et les arts, /* etc., A La Haye, et a Rotterdam, 1690, 2v.

69. *Ibid.*, A La Haye, et à Rotterdam, 1701. 3v.

70. *Ibid.*, A La Haye, M. DCC. 4v.

71. Ménage, Gilles, *Dictionnaire / etymologique / de la / langue françoise /* A Paris, Chez Birasson, rue Saint-Jacques, à la Science & a l'Ange Gardien, M. DCC. L, 2v. 1:320.

72. *Dictionnaire / universel / François et Latin, / vulgairement appele / Dictionnaire de Trevoux,* A Paris, Par la Compagnie, des Libraires Associés, M. DCC. LXXI. 8v. 11: 308.

73. Né à Narvay-le-Duc en Bourgogne, vers la fin du XVe siècle, des Periers est un littérateur de la lignée des Rabelais, Marot, Henri Estienne et Montaigne.

André, rôdera sous la fenêtre de l'épouse esseulée. Le galant n'en est pas à sa première campagne. Si bien que la future mère l'invite d'abord à partager sa solitude avant son alcôve. On parle de tout, jusqu'au jour où sire André reproche à l'absent d'être parti sans parachever son oeuvre. Fort d'un tel argument, il prétend connaître des personnes qui sont ainsi nées avec une seule oreille. Habile et rusé, le séducteur n'a aucune peine à convaincre sa voisine de lui laisser terminer l'oeuvre de l'époux, prétextant qu'il ne pourra revenir à temps pour éviter le pire. L'aventure se répétera jusqu'au retour de l'époux. [74]

A peine rentré de voyage, le marchand est accablé de reproches. « Ma figue [75], dit sévèrement sa femme, vous estes un beau faiseur d'enfant ! Vous m'en aviez fait un qui n'eust eu qu'une oreille, et vous en estiez allé sans l'achever » [76]. Telle révélation surprendrait le moins vindicatif des hommes Le pauvre mari ne tarde pas à apprendre ce qui s'est passé. Dès le lendemain, il va chez le voisin pour lui demander réparation d'honneur. Après avoir proféré mille injures et menaces, le marchand, de dire des Periers, « fut contraint de s'appaiser pour une couverte de Cataloigne que luy donna le sire André, à la charge toutefois, qu'il ne se mesleroit plus de faire les oreilles de ses enfans » [77]. Si tous les maris trompés se montraient aussi accommodants, bien des drames seraient évités.

La catalogne apparaîtrait également tôt en Nouvelle-France. Le Jésuite Le Jeune en signale une première présence en Huronnie, dès 1634. Un soir, écrit-il à ce propos, des indigènes « dresserent un tabernacle [78] au milieu de nostre Cabane, ils platerent (sic) en rond six pieux fort avat sic dans la terre, & pour les tenir en estat, ils attacherent en haut de ces pieux un grand cercle, qui les enuiron-

74. Dans le conte *Le faiseur d'oreilles* et *Le raccommodeur de moulin*, La Fontaine a conservé le nom de ce personnage qu'il appelle tantôt le « compère André » et tantôt le « sire André ».

75. Les femmes d'alors disaient ma fi !, ma figue, etc., pour éviter de dire ma foi en jurant.

76. Des Periers, Bonaventure, *Contes ou nouvelles récréations et joyeux devis suivis du Cymbalum Mundi*, Paris, 1858, 38.

77. *Loc. cit.*

78. Tabernacle signifie pavillon. En termes de guerre, pavillon veut dire une tente de toile ou de coutil qu'on élève sur des mâts pour se loger à la campagne.

noit tous; cela fait ils entourerent cet Edifice de Castalogne »[79]. Ces couvertures, paraît-il, seraient parvenues en pays amérindien par le biais de la traite. C'est qu'elles servent de monnaie d'échange aux comptoirs indigènes. Quoi qu'il en soit, la catalogne se trouvera bientôt dans le bahut ou l'armoire de plusieurs habitants. Telle cette « grande Couverte blanche de Catalougne »[80] qui est dans l'appartement de Jeanne Mance, en 1673.

Que de marchandises étrangères parviennent par le canal de la traite. Mais ces échanges ne se pratiquent pas à sens unique. Si la catalogne gagne le pays huron, des couvertures étrangères, par contre, seront apportées à Montréal, Trois-Rivières ou Québec par des coureurs de bois qui trafiquent en Nouvelle-Angleterre. A l'automne de 1700, il y « une couverte Rouge Angloise »[81] chez le Montréalais Pierre Bourdeau. Elle vaudrait dix-huit livres.

Rideaux, tapis et tapisseries — Dès le milieu du XVIIe siècle, des tissus italiens couvriront les murs et planchers de plusieurs maisons de la Nouvelle-France. Tapisseries, tapis et tours de lit seront de bergame. Selon Richelet, en 1685, l'appellation désigne une «tapifferie grife ou rouge qui eft de peu de valeur, & qui vient de Bergame, ville d'Italie »[82]. Peu importe sa valeur, le bergame ne décore pas moins la demeure de plusieurs gentilshomme du pays. Vers 1665, par exemple, « Une tapisserye de bergamme »[83] est accrochée au mur de la chambre de Messire Auguste de Saffray, chevalier, seigneur de Mézy, gouverneur de la Nouvelle-France[84]. L'étoffe servira à d'autres fins. Dès 1663, il y a « Un tour de lict de tapis-

---

79. *Relation / de ce qvi s'est passe' / en la « Novvelle France, en l'anné'e 1634. Envoyée au / R. Père Provincial / de la Compagnie de Iesvs / en la Province de France. / Par le P. Paul le Ieune de la mesme Compagnie Superieur de la residence de Kebec.* A Paris, Chez Sebastien Cramoisy, Imprimeur / ordinaire du Roy, rue S. Iacques, aux Cicognes. / M. DC XXXV. Avec Privilège du Roy, 48-49.

80. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 19 juin 1673. Inventaire des biens meubles, titres et Enseignemens de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de L'hospital de Montreal.

81. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar, 5333. XXe 7bre 1700, Inventaire des biens de la succession & Comte de pierre bourdeaux & marie fay Sa deffunte.

82. Richelet, Pierre, *op. cit.*, 1:67. Ville de Lombardie, en Italie.

83. Québec, ANQ. Michel Fillion. 6 may 1665. Inventaire des Meubles de feu Augustin de Saffray Seigneur de Mesy. (68).

84. Nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1663, Auguste de Saffray meurt à Québec le 6 mai 1665, où, selon sa volonté, il est inhumé dans le cimetière des pauvres de l'Hotel-Dieu.

serie de bergamme »[85] chez le Montréalais Jacques Testard, sieur de La Forest. Le bergame sera bientôt utilisé comme tapis. Vers 1669, il s'en trouve déjà un chez le sieur Charles Amiot, de Québec[86].

Les ustensiles — L'influence européenne sera pareillement notée au chapitre des ustensiles qui servent à la cuisson, à la consommation ou à la conservation des denrées. Les ustensiles de table sont les premiers touchés. En 1675, le Montréalais Georges Alets possède « deux Cousteaux flamands »[87]. Plus tard, vers 1710, René Boucher dispose d'« une Coutellerie angloise garnie de six Coutteaux »[88]. Cet officier des troupes de la Marine demeure à Boucherville.

L'ustensile d'étain n'échappe pas, non plus, à l'influence étrangère. Vers 1705, il y a « un petit pot d'étain flamand »[89] chez Jacques Denau, de Laprairie. Le métal anglais sera plus courant dans la dernière décennie de la Nouvelle-France. A l'époque, un habitant de Chambly, Michel Boileau, boit régulièrement dans un « pot detail Englois »[90]. L'usage de tel récipient sera par la suite noté dans les régions de Montréal et de Québec. Jusqu'alors, l'étain provient surtout de la Cornouaille. Il sera britannique après le Traité de Paris. En 1766, le marchand Ogier, de la Basse-Ville de Québec, achète toutes ses assiettes d'étain à Londres[91].

Au XVIIIe siècle, habitant, artisan, notable et bourgeois boivent le café. Aussi trouve-on, ici et là, des moulins pour en moudre les grains. Ces ustensiles ne sont pas tous français. A preuve ce « moulin à Caffé d'hollande »[92] qui fait partie des effets que se partagent les héritiers de sieur de Repentigny, en juin 1733.

---

85. Montréal. ANQ. Bénigne Basset. 18 juin 1663. Inventaire des biens meubles de deffunt Jacques Testard sr de la forest. (269).

86. Québec, ANQ. Pierre Duquet, 261. 23 X bre 1669. Inventaire deffunct Le Sieur Charles amiot.

87. Montréal. ANQ. Bénigne Basset, 1147. 27e May 1675. Inventaire de biens meubles & Immeubles de défunt Georges Alets.

88. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar, 8559. 24 Juillet 1710. Inventaire de Mr Boucher de la perrière.

89. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar, 6999. 21e Janvier 1705. Inventaire des biens de Jacques deno detaillis & marie Rivet Sa deffunte femme.

90. Montréal. ANQ. Antoine Grisé, 108. Le 11e Janvier 1759. Invantaire (sic) de feu Michel Boileau.

91. *La Gazette de Québec*, 14 juillet 1766.

92. Montréal. ANQ. Charles-René Gaudron de Chevremont. 13e Juin 1733. Inventaire de monsieur de Repentigny fils.

Bâtiment — L'apport européen, a-t-on dit, parvient quelquefois par le biais d'une culture interposée. La catalogne n'est pas le seul exemple. Mentionnons le *marche-à-terre* et la *barraque* pour ce qui concerne la technologie traditionnelle et le bâtiment de ferme.

La *barraque,* qu'on ne trouve qu'aux îles de la Madeleine, est la rare construction québécoise de tradition hollandaise. Il s'agit d'un petit hangar carré, à toit réglable. Par un système de chevilles,, cette toiture en pavillon s'abaisse ou s'élève entre quatre poteaux. Plus tard. ce dispositif originel est remplacé par des cables passant dans des poulies fixées au bout des poteaux. Ce mécanisme permet de doubler le volume du fenil.

Cette bâtisse, semble-t-il, serait apparue aux îles de la Madeleine vers le premier quart du XIXe siècle [93]. D'où venait-elle ? Comment nous est-elle parvenue ? Elle figure déjà sur une toile représentant la ferme Martin Van Bergen, des environs d'Albany. Cette peinture, qui date de 1729, fait partie de la collection de la *New York State Historical Association.* Vers 1754, nouvelle illustration d'une *barraque,* cette fois dans l'édition suédoise des *Mémoires* de Pierre Kalm [94]. Au dire de celui-ci, ce type de bâtiment est alors à la mode chez les colons de la Nouvelle-Hollande. L'avaient-ils emprunté de leur patrie d'origine ? L'hypothèse est confirmée par Rozier, dans le *Cours complet d'agriculture,* publié à Paris en 1786. Pour garder le foin, écrit-il, « les hollandois plantent un fort piquet ou pièce de bois aux quatre coins du fol qui doit porter la meule, & les affujettiffent en terre. Ces pièces de bois font percées de diftance de trous d'un pouce de diamètre au moins. Ces trous fervent à recevoir des chevilles, & ces chevilles à fupporter un toit léger, fait avec des chevrons & des planches peintes en huile, mifes & clouées en recouvrement les unes fur les autres »[95]. Ne s'agit-il pas d'une *barraque* comme celle des îles de la Madeleine ? Retraçons le cheminement. Ce type de bâtiment est d'abord conservé par les colons hollandais qui s'établissent aux environs d'Albany. Il

93. Communication de l'abbé Frédérick Landry, Havre-Aubert, mai 1969.
94. Peter Kalm, *Dr reise die er nach der nordlichen Amerika,* Gottigen, 1954: 405.

passera par après aux Maritimes, notamment à l'île du Prince-Edouard, avec l'arrivée de Loyalistes américains. De là, la *barraque* sera construite aux Iles, en territoire québécois.

La technologie traditionnelle — La tradition européenne, non française, se manifestera également dans le domaine de l'équipement aratoire, notamment des outils de labourage. L'ethnologie catalogue cet outillage en trois catégories: l'instrument à percussion posée, l'instrument à percussion lancée et l'instrument traîné, telle la charrue. En Nouvelle-France, la charrue sera de tradition française, c'est-à-dire à rouelles. L'instrument de mode britannique, soit à âge ou sans avant-train, n'apparaîtra sur les fermes québécoises qu'à la fin du XVIIIe siècle. Cependant, il faudra attendre plusieurs décennies avant qu'il soit définitivement adopté par l'habitant.

Les modes et les techniques anglaises touchent aussi à l'équipement qui sert aux travaux domestiques et artisanaux. Le métier à tisser en est un bel exemple. Jusqu'alors, sa cage est à potence, soit de tradition française. Mais dans les décennies qui suivront le Traité de Paris, cette cage deviendra rectangulaire, soit de mode anglaise. Il en sera ainsi pour d'autres instruments d'usage domestique que l'on trouve au fournil ou au grenier.

Ingénieux, l'habitant fabriquera des engins qui fourniront l'énergie nécessaire à la machinerie aratoire. D'aucuns, tels le *marche-à-terre* et la *roue penchée* seraient d'apport européen. En usage dans la région de Charlevoix, le *marche-à-terre est actionné* par des bêtes, ordinairement des boeufs. Il consiste en un axe perpendiculaire — généralement une bille de pin — que traversent deux perches auxquelles sont attelées les bêtes. Cet axe est surmonté d'une grande roue horizontale, garnie d'alluchons, sorte de table de rotation sur laquelle tombe un arbre de couche à crémaillère. Ce mécanisme actionne une roue plus petite sur laquelle passe la courroie qui transmet l'énergie à la batteuse.

---

95. Rozier, abbé Jean-François, *Cours complet / d'agriculture / théorique, pratique, économique, / et de médecine rurale et vétérinaire, / suivi d'une méthode pour étudier l'agriculture / par principes; / où / Dictionnaire universelle / d'agriculture.* A Paris, 1785-1800. 10v. IV: 681.

L'engin apparaît dans Charlevoix vers le milieu du XIXe siècle. D'où vient-il ? Notons qu'il ressemble au moulin à fouler les cuirs que l'on trouve dans l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot[96]. S'en est-on inspiré? Dans l'affirmative, comment expliquer que ce mécanisme n'ait été adopté qu'un siècle plus tard au Québec ? Risquons cette filiation. D'origine française, le principe du *marche-à-terre* nous serait parvenu par la filière britannique, puis américaine. L'auteur d'un traité d'économie rurale, publié en 1749, fait grand éloge d'une « machine angloiffe pour battre toutes fortes de grains » [97], laquelle est actionnée par un cheval. En somme, il s'agit d'un manège circulaire semblable au *marche-à-terre* et à la *roue penchée*. Plus tard, vers 1860, des publications agricoles du Québec recommandent l'adoption d'une telle machine fabriquée à New York, par *Bennet Brothers*. Le *marche-à-terre*, dont l'avènement en pays de Charlevoix coïncide avec cette campagne publicitaire, serait une réplique de la machine américaine. Enfin, la *roue penchée* s'apparente — du moins sur plusieurs points — à un manège qui est en usage dans le nord de l'Angleterre, dè le début de l'ère victorienne [98]. De tradition française, *marche-à-terre* et *roue penchée* parviendraient au Québec par le canal des technologies britannique et américaine [99].

Les transports — Comme bêtes de trait, boeuf et cheval sont associés aux travaux quotidiens en Nouvelle-France. Le boeuf est attelé sous le joug, le jougdet ou le collier. De tradition française, le joug de cornes sera en usage jusqu'à la seconde partie du XVIIe siècle. Il sera graduellement remplacé par le joug de garrot, lequel est d'influence anglaise. Séjournant à Québec au mois d'août 1749, le botaniste suédois Pierre Kalm en témoigne ainsi. Sur les

---

96. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* par Diderot et d'Alembert.

97. *La nouvelle / maison ruftique, / ou / économique générale / de tous les biens / de campagne:/ la manière de les entretenir & de les multiplier; / Donnée ci-devant au public par le Sieur Lieger*, etc., A Paris, Chez Joseph Saugrain, M.DCC. XLIV. 2v. 1: 651.

98. Nigel Harvey, *A History of Farm buildings in England and Wales*, Devon (England), 1970: 120.

99. Séguin, Robert-Lionel, *La force motrice et la technologie traditionnelle du pays de Charlevoix* (Cf. *Ethnologie française*, Revue de la Société d'ethnologie française. Paris, nouvelle série, tome 2, nos 3-4, 1972: 339-353).

rives du Saint-Laurent, observe-t-il, « les boeufs tirent avec les cornes, mais les colonies anglaises, ils tirent par le garrot comme les chevaux »[100].

Le cheptel — L'agriculture et l'élevage impliquent la présence de clôtures tant pour préserver les champs ensemencés que pour garder les animaux en enclos. En Nouvelle-France, cette clôture sera construite avec des matériaux trouvés à portée de la main, D'où la clôture de perches ou de *boulins* de cèdre. Des documents notariés du deuxième quart de XVIIe siècle révèlent la présence d'au moins deux types de clôtures. Le plus ancien serait la clôture à cheville, c'est-à-dire à poteaux jumelés plantés l'un devant l'autre, à environ un pied de distance, et percés à la tarière à deux ou trois places où passent les chevilles qui supportent les perches. Un inconvénient: la cheville se brise trop souvent sous le poids du *boulin*. Viendra la cloture à lunettes et à blochets, de facture plus fonctionnelle. Le blochet[101], communément appelé *biochet*, remplace la cheville. L'ensemble est tenu en place par le *lunette*, sorte de clé qui glisse au sommet des poteaux jumelés. La *lunette* est une pièce de bois dont chaque extrémité est trouée à la tille ou à la tarière.

L'habitant ne se contentera pas de ces clôtures conventionnelles. Il en empruntera à l'étranger. C'est ainsi que le 21 janvier 1705, les Jésuites et les censitaires de Laprairie conviennent d'un marché par lequel Charles Deneau accepte de faire vingt arpents de « closture à langloise »[102] sur la Commune du lieu. Cette fois, il n'est pas question de bois de cèdre, mais plutôt de pruche[103], de frêne, d'épinette, de pin, de sapin et de chêne.

Tel est l'éventail des apports européens, autres que français, à la civilisation traditionnelle du Québec. Ces divers apports, majoritairement anglais, se sont davantage manifestés aux XVIIe et

---

100. Pierre Kalm, *op. cit.*, 11: 143.

101. En terme de charpenterie, « C'eft une piece de bois pofée fur les fablières des croupes, qui & entretient les chevrons des couvertures » (Cf. Furetière, *op. cit.*, 1).

102. Montréal. ANQ. Anthoine Adhémar. 21 Janvier 1705. Conventions Entre le R. P. PN. Jesuistes & Les hab' de la prarie de la magne portant dellais st augd R. P. & marché avec Charles deno po' fe' arptz de Closture.

103. L'appellation est une canadianisme. Il viendrait probablement de *prusse* et pérusse, noms employés en Europe pour désigner les *Picea* (Cf. Frère Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, Montréal, 1947: 145).

XVIIIe siècles. Par après, les ajouts étrangers à la vie quotidienne seront plus américains qu'européens, surtout à partir du deuxième quart du XIXe siècle. Riche de toutes ces influences et traditions nouvelles, la nation québécoise n'a pas moins décidé de vivre, de penser, de créer et de rayonner en français, au sein de la francophonie universelle.

Robert-Lionel Séguin